

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (221) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant le 31 mars 1920 et le 31 mars 1921", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill a été lu la première fois, deuxième fois et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages, etc., pris devant le comité permanent du Sénat sur les divorces, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill C5 (No 200) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel-Curren Gilmour."

Bill D5 (No 201) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne Yvonne-Albertine St-Amour Lallemand."

Bill I5 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lauretta-Estelle Cook."

Bill J5 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald-Muir Barlow."

Bill K5 (No 204) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred-John Crawford."

Bill L5 (No 205) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Minskup."

Bill E5 (No 207) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Henry Foster."

Bill F5 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Cox."

Bill G5 (No 209) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Dubé."

Bill H5 (No 210) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Donnelly."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHROP,

*Le Greffier des Communes.*

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est la plaisir du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:—

Loi modifiant la Loi des Inspections et de la vente.

Loi modifiant la Loi d'amirauté.